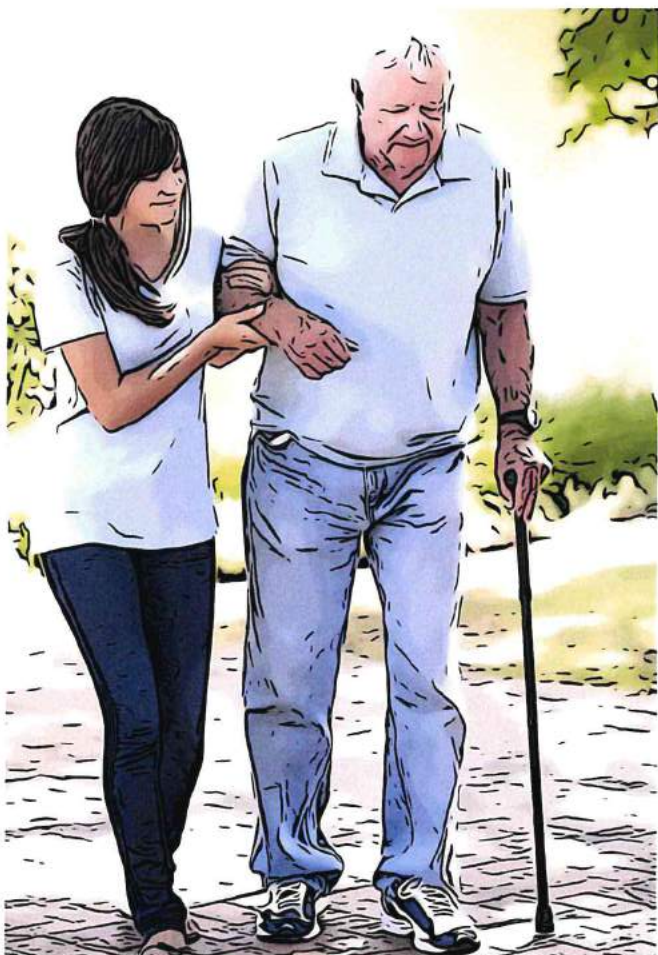




Fédésap

Fédération Française
des Services à la Personne
et de Proximité

Assistant(e) de vie



Aider, accompagner,
informer, soulager :
derrière chaque besoin,
il y a un métier

Devenez professionnel(le) Assistant(e) de vie

Le métier d'assistant(e) de vie permet de travailler auprès des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap pour leur permettre de vivre à leur domicile. L'assistant(e) de vie accompagne ces personnes dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne et prend part à l'entretien du logement.

L'assistant(e) de vie « Aide à faire » en stimulant, en accompagnant.

Citez un
N° d'urgence

Que comprend
un repas
équilibré ?

Citez le nom d'une maladie
d'une personne âgée

Votre profil

Avant tout, vous aimez le contact auprès des personnes dépendantes

- Vous êtes patient(e), organisé(e), responsable, autonome et discret(e)
- Vous savez vous adapter à chaque situation
- Vous savez prendre en compte les besoins et les attentes des personnes
- Vous savez organiser votre travail et gérer votre temps
- Vous aimez la richesse des échanges, la satisfaction d'aider et de vous sentir vraiment utile au quotidien

Vos titres et diplômes

- Titre Professionnel Assistant de Vie aux Familles (ADVF)
- Titre Assistant(e) Vie Dépendance
- Diplôme d'Etat d'accompagnement Educatif et Social (DEAES)
- Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD)
- Agent d'Accompagnement auprès des Personnes Agées et Personnes Dépendantes (AAPAPD)

Vos missions

Elles sont déterminées en fonction des besoins des personnes dépendantes

- Accompagner et aider dans les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, s'habiller, s'alimenter, se laver
- Accompagner et aider dans les tâches de la vie quotidienne
- Faire les courses,
- Elaborer des repas
- Entretenir le linge
- Entretenir le logement
- Accompagner et aider dans les activités de la vie sociale et relationnelle : sorties, loisirs, démarches administratives

Votre rémunération

Rémunération brute mensuelle* : de 1507 € à 1522 €

* Suivant la grille tarifaire de la Convention Collective des Entreprises de Services à la Personne.

Les entreprises de Services à la Personne et d'Aide à Domicile adhérentes à la Fédésap

- Vous accompagnent dans vos missions
- Vous permettent d'évoluer par la formation
- Vous offrent les avantages d'être salarié(e) d'une entreprise de Services à la Personne

Retour d'expérience



J'ai choisi ce métier d'assistante de vie pour me rendre utile auprès des personnes dépendantes. Tous les jours, je stimule des personnes âgées, je suis en contact avec les infirmières, la famille. Je leur fait un retour sur l'état de santé des personnes qui me sont confiées dans mes missions. *Sandrine*